



SAINT-CYR-L'ÉCOLE<sup>7</sup>  
(YVELINES)

**DÉCISION DU MAIRE N°2023/12/201 PRISE EN VERTU DE  
LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 MAI 2020**

---

**Service Technique - Bâtiments  
AVP/VM**

**Objet : Contrat avec la société DEKRA Industrial SAS destiné au contrôle des appareils de levage de la ville de SAINT-CYR-L'ÉCOLE.**

Le Maire de Saint-Cyr-l'École,

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment son article, R. 2122-8,

Vu la délibération n°2020/05/8 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie de ses propres attributions et, en cas d'empêchement de Madame le Maire, à Monsieur Yves JOURDAN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire,

Vu le projet de contrat proposé par la société, DEKRA Industrial SAS

Vu le Budget communal,

Considérant la nécessité, pour la commune, de répondre aux exigences réglementaires,

Considérant que le contrôle nécessite l'intervention d'une société spécialisée, la commune ne disposant pas des compétences nécessaires à cet effet,

Considérant que le projet de contrat proposé par la société précitée répond aux besoins de la commune,

**D E C I D E**

**Article 1:**

Un contrat est conclu avec la société DEKRA Industrial SAS, sise 21-23 Rue du Petit Albi, 95801 CERGY SAINT-CHRISTOPHE;

**Article 2 :**

Ce contrat est conclu à partir du 3 octobre 2023, pour une durée ferme de trois (3) ans. Il sera ensuite renouvelé par période annuelle, sans pouvoir excéder six (6) ans.

**Article 3 :**

Le montant annuel global de la prestation est de 4.620,00 € Hors Taxes, soit 5.544 ; 00 € Toutes Taxes  
Comprises

**Article 4 :**

Les dépenses afférentes sont inscrites au Budget courant.

**Article 5 :**

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés chacun  
en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Cyr-l'École, le : 22 DEC. 2023

Certifié exécutoire par publication en ligne en mairie le : 22 DEC. 2023  
et par transmission en Préfecture des Yvelines le : 22 DEC. 2023



**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc

